

insertion
probation

la
cgt

www.cgtspip.org

Montreuil, le 7 février 2018

**La CGT insertion probation reçue à
l'Élysée
de l'écoute, pas encore de réponse,
restons mobilisés !**

Aujourd'hui la CGT insertion probation a été reçue en audience à l'Élysée par les conseillères justice d'Emmanuel Macron et d'Édouard Philippe. En effet suite à la mobilisation exemplaire et combative de la journée du 1er février, où les personnels ont su, à l'initiative de la seule CGT insertion probation, mettre en place un rapport de force favorable, il était donc évident que seule la CGT insertion probation devait être reçue.

Pour rappel la CGT a depuis les annonces régressives des Darmanin multiplié les alertes et les appels à la mobilisation des personnels afin de réclamer l'application de la réforme statutaire des conseillers d'insertion et de probation, leur permettant d'accéder à la catégorie A. Il était et il est toujours hors de question pour la CGT que les personnels qui se sont massivement mobilisés en 2016 soient une fois encore **les oubliés de l'administration pénitentiaire**. Une administration pénitentiaire toujours autant obnubilée par les logiques du tout carcéral, toujours obnubilée par des logiques sécuritaires faisant de la garde des personnes condamnées un objectif exclusif et unique au détriment de la réinsertion !

Pour la CGT insertion probation, revendiquer que les personnels des SPIP ne soient pas les oubliés de l'administration pénitentiaire c'est ENFIN reconnaître véritablement l'importance et l'utilité sociale des missions de ces personnels : expertise et savoir faire dans l'accompagnement socio-éducatif de qualité, seul à même de prévenir efficacement la commission de nouvelles infractions. Si la Ministre de la Justice entend concrétiser sa volonté affichée de vouloir faire de la prison l'exception et de miser sur la réinsertion de personnes dans ses futurs « chantiers justice », il est indispensable qu'elle puisse répondre à la colère légitime de ces personnels qui demandent simplement le respect de la parole d'État et donc l'application de leur passage en catégorie A.

Lors de cette audience à l'Élysée, la CGT insertion probation a pu constater que les conseillères justice ont été dans une position d'écoute et de compréhension vis à vis de notre argumentaire.

La CGT insertion probation a ainsi porté la voix des personnels : application de la réforme statutaire dès le 1er février 2018. En effet un report ou un gel du passage en catégorie A a des conséquences financières et limitent les perspectives de carrière et de mobilité des personnels.

Si la Fonction publique reste inflexible sur la date d'entrée en vigueur (1er février 2019), un raccourcissement du calendrier semble pouvoir être envisagé, ce qui porterait la mise en œuvre de la réforme à 2 ans (2019-2020) au lieu de 3 ans (2018-2020). Désormais, il est évident que de nouveaux arbitrages politiques vont devoir être pris au plus haut niveau de l'État. **Les conseillères justice se sont engagées à nous apporter des réponses avant la fin du mois de février.**

Par conséquent, la CGT insertion probation appelle plus que jamais les personnels à maintenir la pression, à rester mobilisés et imaginatifs pour continuer de se rendre visibles et exprimer leur colère, afin que l'ensemble des décideurs politiques répondent de manière urgente à nos attentes légitimes.

La CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>